

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N ° CE368

présenté par

Mme Laernoès, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Voynet, M. Biteau et
M. Tavernier

ARTICLE 4

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social propose de supprimer la disposition de l'article 4 qui vise à favoriser les flexibilités, en fixant pour objectif 6,5 GW d'hydrogène décarboné produit par électrolyse d'ici 2030.

Cet objectif est inatteignable et déconnecté de la réalité. Seuls 12 GW de puissance d'électrolyse au niveau mondial sont en cours de construction ou ont déjà fait l'objet d'une décision finale d'investissement, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), au début de l'année. Très loin des 360 GW d'électrolyseurs annoncés à l'échelle mondiale pour l'horizon 2030, sachant qu'une capacité d'à peine plus de 1 GW est déjà en service, majoritairement en Chine.

Comment la France pourrait-elle donc atteindre de tels niveaux quantitatifs en six ans ?!